



VILLE DE CAP-CHAT

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS que lors des séances extraordinaires tenues le 17 décembre 2020, les membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat ont adopté les règlements suivants, à savoir :

- **Règlement no. 298-2020 : Règlement décrétant un tarif de compensation ainsi que les modalités de paiement pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout pour l'exercice financier 2021.**
- **Règlement no. 299-2020 : Règlement décrétant la tarification pour le service de la cueillette, de transport et de disposition des ordures pour l'exercice financier 2021.**
- **Règlement no. 300-2020 : Règlement visant l'adoption du Budget municipal du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.**

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance desdits **RÈGLEMENTS** nos. 298-2020, 299-2020 et 300-2020, au bureau du directeur général et greffier, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, du lundi au vendredi.

Les **RÈGLEMENTS** nos. 298-2020, 299-2020 et 300-2020 entreront en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Cap-Chat, le 5 janvier 2021

Yves Roy
Directeur général et greffier